

Sur l'inconvertibilité du F CFA au Cameroun

Les autorités monétaires de la Zone franc avant de se décider pour une dévaluation du F CFA ont tenté d'enrayer la fuite de devises en restreignant la convertibilité du F CFA, d'abord à l'intérieur de la Zone ensuite dans chacune des zones d'émission BEAC et BCEAO. Comment ont-été appliquées ces mesures ? Quel a été leur impact sur les échanges informels avec le Nigeria, sur les prix et sur le taux de change parallèle ? Quelles sont les stratégies des opérations économiques pour les contourner ? On tentera d'apporter des éléments de réponse à partir des résultats des enquêtes réalisées par l'observatoire des échanges transfrontaliers Nigeria-Cameroun que l'auteur a mis en place en 1993 et 1994.*

LA Zone franc n'avait pas connu de changement majeur depuis sa création en 1948. Une monnaie commune et convertible de manière illimitée à un taux de change fixe avec le franc français était possible grâce aux règles de discipline monétaire et fiscale que ces pays s'étaient imposées et au compte d'opérations des pays membres de la Zone auprès du Trésor français.

L'année 1993 marquera la fin de la période du *statu quo* institutionnel et la reconnaissance de l'échec des politiques d'ajustement interne. Une nouvelle stratégie moins coûteuse d'ajustement s'imposait et celle-ci est venue en deux vagues successives. La première mesure (du 2 août 1993) limite la convertibilité des billets CFA en dehors de la Zone franc africaine, mesure qui fut assortie d'une

* Grâce à l'appui de l'ORSTOM et du GIS-DIAL.

autre de même nature (le 13 septembre 1993) concernant cette fois-ci la convertibilité des billets entre les deux zones d'émission (UMOA et BEAC). Les objectifs visés étaient, d'une part, contenir la fuite des capitaux qui avait atteint des proportions considérables et croissantes devant les rumeurs d'une prochaine dévaluation et, d'autre part, à la fois limiter l'hémorragie des F CFA vers le Nigeria et contenir l'invasion des produits manufacturés en provenance de ce pays. La dévaluation de 50 % du F CFA du 12 janvier 1994 fut la seconde mesure. Elle s'attaque simultanément au problème du niveau des prix relatif à celui des autres pays en développement (compétitivité) et aux prix relatifs (échangeables/non échangeables) censés déterminer l'allocation des ressources favorable à une croissance tirée par les exportations. La portée de cette mesure va donc au-delà des échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria.

Les effets de l'inconvertibilité des billets F CFA

La non-convertibilité des billets F CFA en dehors de la Zone franc africaine signifie, pour les commerçants étrangers, non résidents, impliqués dans le commerce d'importations en provenance du Nigeria qu'ils ne pourront plus transférer leurs dépôts bancaires en F CFA vers l'extérieur de la Zone franc africaine afin d'honorer leurs commandes ou rapatrier leurs bénéfices. La suspension des rachats des billets BEAC, en zone BCEAO, vise d'une part les hommes d'affaires nigériens faisant directement (ou indirectement par le biais du marché parallèle des changes) le commerce triangulaire avec le Bénin et le Cameroun ainsi que les travailleurs immigrés de l'Afrique de l'Ouest particulièrement nombreux surtout au Gabon et au Cameroun. Les premiers utilisent massivement les recettes (en F CFA de la zone BEAC) obtenues de leurs exportations vers le Cameroun, le Tchad et le Niger, afin d'acquérir leurs importations dans la zone UMOA, tandis que les seconds rapatrient une bonne partie de leurs revenus vers leurs pays d'origine (1).

On peut d'ores et déjà relever un certain nombre d'ambiguïtés et de zones d'ombre qui constituent autant de portes ouvertes à la poursuite des fuites de F CFA. Les dispositions transitoires de la BEAC ne précisent pas la fréquence suivant laquelle peuvent être effectués les transferts bancaires ou obtenues les allocations de voyage. D'après un haut responsable de la BEAC, les dispositions

(1) Selon la BEAC, le rachat des billets représentait, en 1992, 28 % et 40 % de la monnaie fiduciaire de la zone BCEAO et BEAC respectivement. Ces proportions ont été estimées à 50 % et 60 % compte tenu des tendances des six premiers mois de 1993. Les

transferts de la zone BEAC vers la zone UMOA se sont aussi intensifiés. Ainsi, la part des billets rachetés par la BEAC en zone UMOA a doublé, passant de 21 % en 1991-1992 à 42 % en 1992-1993.

transitoires auraient dû être suivies d'un règlement d'application qui ne peut être élaboré que par les autorités monétaires de chacun des États membres de la zone d'émission. Cependant, si chaque État membre doit gérer à sa guise le stock d'avoirs extérieurs, alors, comment gérer la mise en commun des devises stipulée par les accords de la Zone franc ? La BEAC a fixé les montants autorisés pour les transferts et allocations de voyage mais s'est abstenue d'en indiquer la périodicité.

Aussi, il plane une certaine confusion entre Zone franc, Zone franc africaine et zone BEAC. Les allocations de voyages peuvent être obtenues par tous ceux qui se rendent dans des pays autres que ceux de la zone BEAC. Ainsi, un résident de la zone BEAC se rendant à Cotonou a le droit d'emporter avec lui le quota de devises qui lui est attribué par les nouvelles dispositions. La fuite des F CFA BEAC vers la zone BCEAO risque ainsi de se transformer en fuite de FF.

Les effets sur les marchés parallèles des changes

L'appréciation du naira par rapport au F CFA

L'effet immédiat de la suspension des rachats hors de la Zone franc africaine a été une forte appréciation du naira par rapport au F CFA. Ainsi, le taux de change parallèle est passé de 100 nairas contre 1 000 F CFA à Garoua à 50 nairas/1 000 F CFA trois jours après l'annonce de la mesure, soit une dépréciation de 55 %.

La rapidité de la réponse et l'ampleur de la décote s'expliqueraient, d'après les cambistes rencontrés dans les provinces du Nord, par un mouvement de panique de la part des opérateurs économiques nigériens. Dès l'annonce de la décision de la BEAC, ils ont cherché à se débarrasser au plus vite du stock de F CFA qu'ils détenaient. Une partie de ces F CFA a servi à racheter les nairas sur les marchés parallèles camerounais, exerçant ainsi une pression à la hausse du naira par rapport au F CFA (une autre partie des F CFA détenus par les opérateurs nigériens a été recyclée dans l'achat des produits camerounais demandés au Nigeria). On ne peut pas s'empêcher de lier aussi l'ampleur de la décote initiale de près de 50 %.

On ne peut pas cependant considérer le nouveau taux comme un taux d'équilibre du marché qui pourrait dispenser les décideurs politiques du choix du taux de dévaluation à mettre en pratique. Ceci pour deux raisons principales. D'abord, la dépréciation du F CFA a été avant tout d'ordre spéculatif. Ensuite, le niveau atteint la première semaine d'août, au Cameroun mais aussi dans tous les pays voisins du Nigeria, a été de courte durée.

En effet, la dépréciation s'est réduite quatre jours plus tard à 27 %. Dès le 17 août 1993, le taux de change parallèle naira/F CFA se stabilise à 100 nairas contre 1 000 F CFA, soit une dépréciation de 10 % par rapport à la situation qui prévalait avant l'annonce de la décision de la BEAC du 2 août. L'effet de la seconde mesure a été d'une part un léger raffermissement du naira et d'autre part l'apparition d'une décote dans les échanges de F CFA BEAC/F CFA BCEAO. Ainsi, le taux de change du dimanche 19 septembre est passé à 105 nairas contre 1 000 F CFA, alors que la veille il était à 110 nairas contre 1 000 F CFA (le taux à la vente est passé de 115 à 110 nairas contre 1 000 F CFA). Ce raffermissement du naira pourrait être expliqué par la rupture de la parité entre le F CFA de la zone BEAC et celui de la zone UMOA. Le 6 janvier 94, le taux de change parallèle est de 130 N/1 000 F CFA, l'appréciation du naira par rapport au F CFA a été donc complètement résorbée et renversée par le marché ; le taux de change parallèle étant supérieur aux niveaux qui prévalaient avant la mesure du 2 août 1993.

En somme, la mesure de suspension de rachat des billets F CFA exportés hors de la Zone franc africaine n'a eu qu'un impact mineur et dans le fonctionnement du marché parallèle des changes et dans la cotation du F CFA par rapport au naira. La chute du naira s'est poursuivie indépendamment des mesures prises et de l'évolution du volume des échanges commerciaux entre le Nigeria et le Cameroun.

La dépréciation du F CFA par rapport au naira était la conséquence attendue de la restriction de la convertibilité du F CFA hors de la Zone franc. Elle implique pour les opérateurs nigériens un coût supplémentaire dans les placements financiers, fuites de capitaux, importations informelles, etc. Désormais, les F CFA que les exportations informelles (et formelles) leur procuraient devront, du fait qu'il s'agit essentiellement d'un commerce déséquilibré, être transformés en une autre monnaie convertible. Dorénavant, cette opération ne pourra avoir lieu qu'en Zone franc. L'ampleur de la dépréciation du F CFA par rapport au naira témoigne de l'importance que les agents économiques nigériens accordent à ces coûts de transactions.

La décote du F CFA par rapport au FF

La mise en place effective des mesures relatives à la convertibilité du F CFA a donné lieu à la gestation d'un nouveau marché des changes dans la Zone franc : celui du FF et au « décrochage » de la parité directe et implicite FF/F CFA sur les marchés parallèles de la Zone franc et du Nigeria. Une fois que les stocks disponibles dans les agences bancaires ont été épuisés, l'excès de

demande s'est reporté sur les marchés parallèles, ce qui a provoqué l'appréciation du FF par rapport au F CFA. C'est seulement très récemment que des nouvelles sources d'offre contribuent de manière régulière à alimenter en FF les marchés parallèles des changes (les militaires français stationnés au Tchad, des hommes d'affaires arrivant à Garoua la valise pleine des billets FF...).

A Garoua, au cours de la semaine du 24 octobre 1993, le cambiste proposait une décote de 10 % pour les FF. La décote directe entre le F CFA BCEAO et le FF constatée à Cotonou est de l'ordre de 6 % et a très peu varié entre le 20 septembre 1993 et le 30 octobre 1993, période pour laquelle des relevés sont disponibles à Cotonou. A Lagos, le 6 novembre 1993, 1 FF s'échangeait contre 7,2 nairas alors que le taux de change était de 130 N/1 000 F CFA BCEAO, soit 6,5 nairas pour 50 F CFA BCEAO. La décote était donc de 9,7 % dans le cas du F CFA BCEAO par rapport au FF.

La décote du F CFA BEAC par rapport au F CFA BCEAO

A partir de l'annonce de la mesure de suspension du rachat des billets F CFA de la BCEAO par la BEAC, le 13 septembre 1993, un nouveau marché des changes s'est développé dans les zones frontalières : le marché des billets F CFA BCEAO contre les billets F CFA de la BEAC. Les opérateurs nigériens, suivant la division des rôles du Bénin et du Cameroun dans le commerce régional, et plus particulièrement la logique « pompe à F CFA », se sont engagés dans une vaste opération d'échange des billets BEAC contre les billets BCEAO. Les billets BEAC sont obtenus du commerce informel largement excédentaire en faveur du Nigeria et la demande des billets BCEAO s'explique par le rôle de plate-forme de réexportation joué par le Bénin en direction du Nigeria.

La suspension des rachats des billets décidée par la BEAC s'est traduite par une décote du F CFA de la zone BEAC par rapport au F CFA de l'UMOA qui a rapidement atteint 30 %. Un billet de 10 000 F CFA BEAC ne valait plus que 7 000 F CFA BCEAO au cours de la première semaine de septembre 1993. La parité entre les deux zones d'émission a été ainsi rompue.

Moins de deux mois après, la décote du F CFA BEAC avait été résorbée. Elle le fut par palliers ; d'abord à 20 %, puis à 15 % vers la deuxième semaine d'octobre, 10 % à la fin du mois pour finalement se stabiliser autour de 7 % vers la fin du mois de novembre 1993. La même évolution a été constatée à Cotonou et à Garoua quoique avec un léger décalage dans cette dernière ville. A la fin de l'année 1993, un billet de 10 000 F CFA BEAC s'échangeait contre 9 350 F CFA BCEAO.

La comparaison des cotations du naira par rapport au F CFA BCEAO sur les marchés parallèles de Cotonou et Lagos avec cel-

les relevées à Garoua pour le F CFA BEAC, font apparaître, de manière implicite, une décote du F CFA BEAC par rapport au F CFA BCEAO. Ainsi, immédiatement après la mise en œuvre des mesures de suspension des rachats du F CFA en zone UMOA par la BEAC, une décote implicite de 15 % en défaveur du F CFA BEAC a été observée dans le marché des changes de la Zone franc. Deux semaines plus tard, vers le 14 octobre 1993, la décote atteignait un niveau plancher d'un peu plus de 25 %. A peine quelques jours plus tard, la décote est diminuée de plus de moitié et depuis le 17 octobre 1993, elle fluctue autour de 10 % avec une tendance, particulièrement nette depuis novembre, à converger vers un taux de 8 %.

Pour calculer la décote implicite du F CFA BEAC par rapport au FF sur les marchés parallèles de Cotonou et Lagos, on doit ajouter à la décote du F CFA BCEAO par rapport au FF celle du F CFA BEAC par rapport au F CFA BCEAO. Ainsi, à Kano, vers le 24 octobre 1993, un billet de 20 FF (l'équivalent de 1 000 F CFA) pouvait être vendu au prix de 150 nairas. Sachant que ce jour-là, le taux de change naira/F CFA BEAC était de 125 nairas contre 1 000 F CFA, alors on déduit que le F CFA subissait une décote de 17 % par rapport au FF. Compte tenu de la décote de 9,7 % et du fait que 9 200 F CFA BCEAO s'échangeaient contre 10 000 F CFA BEAC, toujours à Lagos le 6 novembre 1993, cela implique une décote de 17 % pour le F CFA BEAC par rapport au FF.

L'effet « impact » a très vite cédé la place à une décote, reflet des frais de transactions en constante diminution. L'évolution de la décote met en évidence à quel point les stratégies de contournement ont été efficaces et rapides dans leur mise en œuvre afin d'établir des nouveaux circuits de recyclage des F CFA BEAC excédentaires du commerce Nigeria-Cameroun et traduit l'importance de l'intégration régionale des échanges opérée sous l'emprise du Nigeria.

Pourquoi la décote est-elle si faible malgré les mesures prises ?

Les décotes tant entre le F CFA et le FF qu'entre le F CFA BEAC et le F CFA BCEAO ont été considérablement réduites. Ceci reflète la rapidité (et la fluidité) de la réorganisation des circuits parallèles des changes et indique le coût de transaction impliqué par ces nouveaux circuits en constitution, mettant à contribution des nouvelles sources d'offre de devises et de recyclage de F CFA BEAC.

Les excédents de F CFA BEAC entre les mains des commerçants nigériens exportant vers le Cameroun ont trouvé plusieurs voies d'issue. D'abord dans l'achat, au Cameroun, des produits agri-

coles mais aussi manufacturés, traditionnellement importés par le Nigeria du marché international. Parallèlement, le stock en devises détenus par les banques a pu jouer un rôle de tampon grâce aux allocations et transferts abusifs permis par des dispositions ambiguës et défaillances logistiques du système bancaire de la Zone. Enfin, l'apparition — encore timide — d'un marché parallèle des changes où les FF et les F CFA BEAC s'échangent directement — avec décote — contre des F CFA BCEAO, constitue le premier maillon d'une chaîne informelle de recyclage des F CFA BEAC destinés au commerce Bénin-Nigeria et transferts hors de la Zone franc.

Stratégies de contournement

Au niveau des banques

Les États membres, n'ayant pas apporté de précisions sur l'application des mesures, ont laissé aux opérateurs privés, banques commerciales et hommes d'affaires, le soin de fixer les règles du jeu de manière informelle. Il faut donc se tourner vers les banques commerciales pour apprécier, à travers leur gestion quotidienne, quelles sont les modalités concrètes d'obtention des allocations de voyage et des transferts bancaires vers l'étranger. Les deux principales failles qui ont été exploitées ont été celles de la faiblesse des moyens logistiques de communication entre les différentes agences bancaires et le flou concernant la fréquence à laquelle les opérations de change pouvaient être effectuées.

La première réaction des opérateurs économiques a été d'épuiser le stock disponible de chèques de voyage libellés en FF (pour lesquels aucune autorisation n'est demandée, à la différence des chèques de voyages libellés, en dollars ou autres devises) ainsi que celui des billets FF existants dans les différentes agences bancaires commerciales. Les abus ont été possibles grâce aux défaillances logistiques du système bancaire camerounais, notamment la non-communication d'informations entre les banques (non seulement du fait que cela ne fait pas partie des pratiques habituelles mais aussi par l'impossibilité de le faire dans les délais suffisants à cause de l'absence d'un réseau informatisé reliant les différentes agences d'une même banque). Le même opérateur économique a pu ainsi, muni de documents justificatifs, les utiliser à plusieurs reprises et cumuler les montants autorisés lors de chaque opération. D'ailleurs, certains ne se sont pas privés d'en faire le commerce en convertissant les chèques de voyages ainsi obtenus en FF en France pour ensuite les vendre au prix fort.

Les banques commerciales ont été surprises car elles ont été

confrontées à un nouveau phénomène. La nouvelle demande en devises a excédé largement une offre jusqu'à présent alimentée uniquement par les dépôts effectués par les touristes et les expatriés. Les répercussions sur les marchés parallèles des changes n'ont pas été dramatiques grâce au rôle tampon des stocks existants et à la souplesse dont les banques ont fait preuve dans l'application des dispositions de la BEAC. Cependant, les banques commerciales de la Zone franc, n'étant pas régulièrement approvisionnées en FF, ont été prises de court et ont très vite commencé à rationner leur offre de devises — aux taux officiels — en faveur des meilleurs clients avant de l'épuiser complètement (une partie de ce stock a été écoulée par des employés indécents sur le marché parallèle des changes où prévaut la décote). Les opérateurs économiques se trouvent confrontés à de nouvelles contraintes en matière de convertibilité et les banques, face à l'épuisement des stocks des devises, sont en train de mettre en place de nouvelles modalités « informelles » de transfert et allocation de devises.

Les stratégies suivies par les opérateurs économiques nigériens pour contourner les mesures prises par la BEAC ont reposé moins sur l'ouverture de nouveaux comptes que sur le dépôt des sommes considérables sur les comptes de modestes clients résidents. Ces fonds font ensuite l'objet d'une demande de transfert. D'après les responsables des agences bancaires dans les provinces du Nord, il n'y a pas eu un engouement particulier pour l'ouverture de nouveaux comptes. Il serait toutefois malaisé d'attribuer la totalité des nouveaux comptes à la volonté de contournement car, depuis juin 1993, l'État a suspendu le paiement des salaires par des bons de caisse aux fonctionnaires gagnant plus de 100 000 F CFA. Ces fonctionnaires ont donc été obligés d'ouvrir des comptes dans les différentes agences bancaires de la région. Par ailleurs, les banquiers se plaignent du fait que les comptes « ne tournent plus », ce qui est couramment expliqué par la dégradation du pouvoir d'achat et par l'accumulation d'arriérés des salaires dans la fonction publique.

Face à un tel excès de demande, les différentes banques privilégient leurs meilleurs clients ou clients réguliers. L'existence, dans les pays voisins de la Zone franc (ie. Tchad et Niger), de banques appliquant de manière encore plus souple les dispositions transitoires, pourrait provoquer un déplacement des capitaux vers ces banques et une surenchère d'assouplissement dans l'application des mesures afin de capter ces capitaux à la recherche des moyens pour contourner les nouvelles contraintes imposées par la BEAC.

Les effets sur les échanges commerciaux transfrontaliers informels Nigeria-Cameroun

Attentisme dans un contexte de répression accrue des importations informelles

Il est largement admis par tous les opérateurs économiques rencontrés sur les principaux marchés frontaliers, qu'il y a eu un ralentissement des flux de marchandises en provenance du Nigeria dans les zones frontalières entre le 5 et le 9 août lorsque le F CFA s'est fortement déprécié par rapport au naira. Ce ralentissement, tout comme l'appréciation du naira, a été de courte durée, à l'exception de certains produits pour lesquels les mesures répressives ont été multipliées et appliquées. Il s'agit en particulier de l'application récente des mesures de marquage (MINDIC) et saisies des produits introduits en fraude et de la multiplication des contrôles prédateurs sur les axes transfrontaliers.

Le ralentissement s'explique non seulement par l'appréciation du naira mais aussi par la baisse des revenus des ménages et par le renchérissement des péages formels et informels sur les circuits commerciaux (prélèvements sur les routes). Pour certains produits, comme les ignames, intervient aussi un phénomène de saisonnalité. Sur les marchés du Nord, du mois d'août au mois de janvier, les ignames camerounaises provenant du Mbé (Adamaoua) sont disponibles sur les marchés à des prix concurrentiels. C'est à partir du mois de février que les ignames nigérianes restent seuls sur les marchés du Nord.

L'appréciation du naira n'a pas modifié le panier des produits agricoles et agro-industriels en provenance du Nigeria. Elle a par contre ralenti certains flux (huiles végétales) et conduit à l'apparition, encore timide, de nouveaux flux (farine de blé nigériane). De nouvelles tendances émergent. Ainsi, on observe l'inversion des flux de farine de blé. Pour le moment, il s'agit d'un phénomène limité aux marchés frontaliers mais qui peut prendre de l'ampleur compte tenu de la libéralisation des importations de farine au Nigeria intervenue en avril 1993. Au début de l'année, la farine camerounaise se vendait à 6 500 F CFA le sac de 50 kg et cette même farine exportée au Nigeria coûtait environ 900 nairas, soit environ 10 000 F CFA. Actuellement, dans la ville frontalière de Banki, le même sac de farine coûte 800 nairas, soit 6 600 F CFA, alors que la farine camerounaise est au prix d'environ 7 300 F CFA.

Une amélioration de la balance commerciale Cameroun-Nigeria au détriment des avoirs extérieurs camerounais ? La relance des exportations camerounaises de produits agricoles et agro-industriels vers le Nigeria ?

La mesure du 2 août a stimulé l'exportation vers le Nigeria de quelques denrées agricoles. Il s'agit d'une relance des exportations et non véritablement d'une inversion des flux traditionnels de denrées agricoles entre ces deux pays.

Dès l'annonce de la mesure, les opérateurs économiques nigériens ont cherché à se débarrasser des F CFA qu'ils détenaient. Une partie de ces F CFA a été convertie en nairas et l'autre partie a été recyclée dans l'achat des différents produits. Il s'agit d'une part des produits camerounais tels le bétail sur pied, les peaux séchées, le paddy de la SEMRY, le coton de la SODECOTON, les cubes maggi et du savon de ménage en morceau (CCC). Les ventes de bétail sur pied au marché d'Adoumri (près de Garoua) ont augmenté, après les mesures (et par rapport aux mêmes mois de 1992), d'environ 40 %. Cette hausse des ventes ne peut être expliquée que par l'accroissement des exportations vers le Nigeria dans le but de recycler les F CFA BEAC. D'autre part, il s'agit de produits de réexportation camerounaise tels le riz asiatique (chinois, vietnamien, thaïlandais, pakistanais, et indien) et les conserves de tomate concentré (Italie). A la frontière nord, les trois premiers produits cités sont depuis longue date des produits de contrepartie dans les échanges entre le Cameroun et le Nigeria. Les exportations de tomates en conserve et de savon répondent à une demande conjoncturelle au Nigeria.

Il convient de préciser que les flux de paddy sont plus importants que ceux de riz usiné importé d'Asie, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, c'est le riz étuvé qui au Nigeria est principalement consommé alors que les riz sus-cités sont essentiellement des riz « blanchis ». Ensuite, les importations de riz sont officiellement interdites au Nigeria depuis octobre 1985, mais les importations de paddy — considérées comme semences pour le développement de la production locale — sont tolérées par les autorités nigériennes. Les réexportations camerounaises de riz asiatique constituent donc une transaction risquée pour les opérateurs qui s'y adonnent.

Une intensification des relations commerciales Bénin-Nigeria ?

Les commerçants nigériens impliqués dans les échanges triangulaires entre le Nigeria, le Cameroun et le Bénin ont jusqu'à présent pu contourner partiellement les restrictions à la convertibilité grâce à l'accroissement de leurs achats des produits camerounais et par le recours au marché parallèle des changes des F CFA BEAC

et BCEAO. Cependant, ces exportations sont tributaires d'une situation conjoncturelle (pénuries au Nigeria et écarts de prix avant un changement de parité annoncé) qui risque d'être renversée à court terme. Par ailleurs, les réexportations camerounaises pourront difficilement se développer compte tenu des disparités des régimes douaniers entre le Bénin et le Cameroun. Lorsque les limites seront atteintes, il pourrait y avoir, côté camerounais, un rétrécissement des marchés parallèles de change du fait que les agents jusqu'à maintenant impliqués dans l'exportation vers le Cameroun dans le but de se procurer des devises (afin d'acheter les produits importés par le Bénin ou importer d'autres pays) ne pourront plus utiliser directement les F CFA de la BEAC pour leurs achats. Dans ce cas de figure, il est probable que le commerce régional se renforce au bénéfice du couple Bénin-Nigeria, avec une tendance à l'équilibrage, le Nigeria détournant vers le Bénin une partie de ses exportations auparavant destinées aux marchés de la zone BEAC. Cependant, la question se pose, si les exportations nigérianes ne sont pas destinées davantage à l'ensemble de la zone UMOA, le marché béninois sera-t-il capable d'absorber ce surcroît d'importations ?

***Le développement du troc :
produits manufacturés contre produits agricoles***

Étant donné la stratégie de rachat des produits camerounais afin d'éviter le recyclage des F CFA obtenu dans les échanges frontaliers, les opérateurs nigériens seront tentés de développer le troc entre les engrais et le paddy. Le taux de change entre ces deux produits est de deux à deux et demi sacs d'engrais (un sac d'engrais coûte au Cameroun 3 500 à 4 000 F CFA dans la période de semences) contre trois sacs de paddy qui est vendu à la période du troc 4 000 à 4 500 F CFA sur les lieux de production (Yagoua ou Maga). En période de récolte, le paddy est vendu entre 3 000 et 3 500 F CFA le sac de 80 kg (les engrais à cette période coûtent environ 2 500 à 3 000 F CFA). L'inégalité des termes de l'échange est acceptée par les producteurs par manque de liquidité au moment des semences alors que la récolte n'a pas encore eu lieu. En effet, ces trocs ont lieu au moment des semences, lorsque les besoins d'intrants sont très pressants et que les producteurs ne disposent pas encore de liquidité. Il s'agit en fait d'un crédit usurier ayant comme gage la production future.

Les termes de l'échange ne sont pas les mêmes lorsque c'est le commerçant-collecteur ayant acheté du paddy qui amène le riz sur les marchés frontaliers au cours de la période des récoltes. Dans ces circonstances, le troc du paddy contre des engrais se fait dans des termes plus favorables.

L'impact des restrictions à la convertibilité du F CFA sur les prix à la consommation des produits en provenance du Nigeria et les substituts camerounais

Des relevés de prix mensuels effectués au Cameroun dans le cadre des observatoires frontaliers mettent en évidence un comportement très contrasté selon les origines des produits. Ainsi, l'effet le plus notoire de l'appréciation du naira par rapport au F CFA a été la hausse significative des prix des produits de fabrication nigeriane (FN) constatée un mois après l'annonce des mesures monétaires par la BEAC. Plus de 40 % des produits FN ont subi une hausse de plus de 5 % alors que ce pourcentage dépasse à peine 5 % pour les produits de fabrication camerounaise. Les prix des produits d'importation camerounaise ou de réexportation nigeriane n'ont pas, ce premier mois, enregistré des hausses importantes. Dans le comportement des prix des produits en provenance du Nigeria, l'effet de la dépréciation semble l'emporter sur l'effet de l'inflation dans ce pays. Pour l'ensemble des produits, toutes origines confondues, on constate que plus de la moitié d'entre eux ont plutôt enregistré une stabilité ou baisse des prix.

Le mois d'octobre, les relevés de prix indiquent une modération du taux de croissance des produits de FN. Seulement un tiers ont un taux de croissance supérieur à 5 % et près de 60 % enregistrent une diminution, à comparer au 45 % un mois avant. A la fin du mois d'octobre, les produits en provenance du Nigeria continuent à afficher les taux de croissance les plus élevés mais ceux-ci sont de moins en moins nombreux. Ainsi, la proportion des produits ayant un taux de croissance de prix supérieur à 5 % s'est réduite à 1,5 %. Lorsqu'on compare le niveau des prix du mois d'octobre avec celui qui prévalait au début du mois d'août, on constate que dans 40 % des cas uniquement, il y a une augmentation des prix.

En somme, la hausse des prix des produits en provenance du Nigeria consécutive à l'appréciation du naira a été de courte durée et cela coïncide avec la poursuite de la tendance à la dépréciation du naira qui atteint des niveaux comparables, sinon plus bas que ceux qui prévalaient avant les mesures prises par la BEAC au début du mois d'août. Cependant, on peut difficilement parler d'un retour à la normale tant la situation au niveau des marchés des changes et des produits demeure incertaine, dans une sorte d'équilibre instable.

La hausse des prix a aussi concerné certains produits camerounais achetés massivement par des opérateurs nigériens dans le cadre des stratégies de recyclage des F CFA BEAC obtenues grâce à leurs exportations vers le Cameroun. Ainsi, le prix du bétail, sur le marché d'Adoumri a, pendant les mois d'août et septembre, enregistré

des hausses allant de 11 % à 20 % selon les catégories de bétail. Malgré cette perte de compétitivité, les exportations « camerounaises » de bétail (dont une partie non négligeable est sans doute composée de bétail tchadien et centrafricain) vont se poursuivre non seulement parce qu'elle permet de contourner les restrictions à la convertibilité du F CFA mais aussi parce qu'elles donnent la possibilité de réaliser des confortables marges bénéficiaires (les écarts de prix sont toujours importants : un taureau et une vache coûtent, respectivement, 11 % et 30 % moins cher à Garoua qu'à Yola, la ville nigériane la plus proche). Une situation similaire s'est produite dans le cas du paddy de la SEMRY dont le prix a pratiquement rattrapé celui, traditionnellement plus cher, du riz asiatique importé (7 000 F CFA à 7 200 F CFA respectivement le sac de 50 kg à Garoua). Le corollaire est que la dépréciation du F CFA n'entraîne pas nécessairement un gain de compétitivité pour les produits camerounais.

Dans l'analyse de l'évolution des prix, on doit aussi tenir compte du fait que les pressions à la hausse des prix ne se traduisent pas forcément par des phénomènes observables au niveau des prix. Ainsi, l'appréciation du naira et les coûts plus élevés de mise en marché dus à la multiplication des barrages routiers, se sont manifestés non par une hausse de prix mais par la disparition du marché de certains produits en provenance du Nigeria. Ceci a concerné les produits en provenance du Nigeria qui affichaient les écarts de prix les plus faibles par rapport aux produits de substitution de fabrication ou d'importation camerounaise. Ainsi, le sucre raffiné, les allumettes, les piles électriques, etc., avaient disparu du marché pour revenir deux mois plus tard quand le naira avait retrouvé son niveau précédent.

Le suivi journalier du prix de l'essence nigériane vendue au Cameroun et du taux de change parallèle du naira par rapport au F CFA permet d'analyser de manière plus fine l'impact des variations du taux de change sur les prix (surtout du fait de l'approvisionnement journalier). S'agissant d'un produit importé et fabriqué au Nigeria, lors d'une dépréciation du naira, le prix de l'essence exprimé en F CFA devrait baisser et inversement lors d'une appréciation du naira par rapport au F CFA.

Cependant, un premier constat s'impose : contrairement à ce que l'on pouvait attendre, s'il y a transmission mécanique des variations de taux de change sur les prix, le prix de l'essence et le taux de change n'évoluent pas en opposition de phase. Lorsqu'on considère des séries hebdomadaires afin de « lisser » les variations erratiques, on constate que le taux de variation des prix et le taux de change sont très fortement corrélés, et ceci de façon positive (0,61). Par ailleurs, les faibles valeurs du coefficient de corrélation pour les données journalières (0,12) reflètent la brève durée d'un cycle

entier d'approvisionnement de carburant ou bien le peu de temps qu'il faut pour la reconstitution des réseaux des fraudeurs après une opération « coup de poing » menée par les forces de l'ordre.

Les coefficients estimés dans un modèle de retards échelonnés (sans contrainte) indiquent que la transmission des variations du taux de change sur les variations du prix de l'essence en nairas est immédiate et complète. En outre, le signe de ce coefficient (0,99) est positif et statistiquement significatif. L'effet total des variations du taux de change sur le prix de l'essence, mesuré par la somme des coefficients du taux de change décalé sur plusieurs périodes, est de près de 0,96 reflétant le fait que le comportement dans le sens attendu pour la variable décalée n'arrive pas à retrancher l'effet « pervers » de transmission contemporaine. Ainsi, presque la totalité de la variation du taux de change est transmise, dans un sens inversé au cours de la même semaine, au prix de l'essence nigériane vendue au Cameroun.

Ces résultats impliquent que le prix en F CFA est maintenu lors des variations de taux de change. Ainsi, les gains dus à la dépréciation du taux de change sont presque entièrement « récupérés » par une augmentation des marges brutes dans la période même où la variation de taux de change a lieu. Inversement, lors d'une appréciation du naira par rapport au F CFA, la hausse du coût d'approvisionnement au Cameroun n'est transmise qu'en très faible proportion aux prix de vente au détail sur le marché camerounais. Ces résultats confortent l'hypothèse sur les motivations des exportations nigérianes vers le Cameroun que l'on a qualifiée de « logique de pompe à F CFA ». Le comportement du prix de l'essence nigériane refléterait donc un comportement adaptatif des marges afin de maximiser le rendement des exportations d'essence en termes de la quantité de devises que celles-ci rapportent.

Les premiers effets de la dévaluation sur les échanges informels entre le Nigeria et le Cameroun

Effets sur le marché parallèle des changes

La dévaluation du F CFA, dont la date et le montant étaient connus d'avance, a été anticipée par un grand nombre d'opérateurs économiques et de ménages camerounais, lesquels ont tenté par des stratégies diverses de se protéger, voire d'en tirer profit. Les commerçants locaux ont cherché, avant la dévaluation, à se débarrasser des F CFA en achetant des FF puis des nairas et ont aussi constitué des stocks en achetant d'avance des produits importés de première nécessité (notamment farine de blé et riz asiatique) alors que les commerçants impliqués dans les échanges informels entre

le Nigeria et le Cameroun ont accru leurs achats de produits camerounais et diminué considérablement ceux en provenance du Nigeria. Enfin, les ménages, malgré la baisse des revenus, ont acheté des FF en petite quantité. Ces phénomènes ne sont pas nouveaux car ils pouvaient être observés depuis les mesures relatives à la convertibilité du F CFA mais ils se sont considérablement accentués à l'occasion de la dévaluation du F CFA.

En revanche, après la dévaluation, on a constaté un bouleversement profond dans le fonctionnement du marché parallèle des changes. Avant les mesures de convertibilité et la dévaluation du F CFA, le taux de change parallèle naira/F CFA était une donnée pour les cambistes informels au Cameroun. En effet, son évolution est déterminée au Nigeria par le niveau et disponibilité de devises, les déséquilibres de la balance des paiements (service de la dette) nigériane, ainsi que par le mode officiel d'allocation de devises et non par les déséquilibres commerciaux avec ces partenaires. Le taux parallèle naira/F CFA au Cameroun qui était ainsi pré-déterminé au Nigeria, s'est « endogénéisé » (provisoirement ?) sans que pour autant il soit devenu entièrement indépendant de la conjoncture nigériane. En tout état de cause, il a vu son autonomie diminuer au profit des conditions locales propres à la Zone franc. Cette tendance à « l'endogénéisation » est allée de pair avec un relatif décalage entre les marchés parallèles nigériens et camerounais.

Deux jours avant l'annonce officielle de la dévaluation de 50 % du F CFA, les opérateurs économiques sur le marché des changes de Garoua avaient cherché refuge en achetant des nairas, les FF étant devenus introuvables depuis plusieurs jours déjà. Cette pression de la demande avait provoqué une dépréciation du F CFA par rapport au naira de 15 % en cinq jours (le taux de change moyen est passé de 132,5 N/1 000 F CFA à 112,5 N/1 000 F CFA entre le 7 et le 11 janvier 1994). L'annonce de la mesure de dévaluation, effective à partir du 12 janvier 1994, avait, ce jour, conduit à une dépréciation supplémentaire du F CFA par rapport au naira de 27 %, ramenant le taux moyen à 82,5 nairas/1 000 F CFA. Deux semaines après la dévaluation, la dépréciation du F CFA sur le marché parallèle était de 38 %, sensiblement moins importante donc que la dévaluation officielle de 50 %.

Parallèlement à la dévaluation, et sans rapport avec celle-ci, le gouvernement du général Abacha a décidé d'interdire les marchés parallèles et a décrété une « réévaluation » officielle du taux de change (de 49 nairas/\$ à 22 nairas/\$). Pour les importateurs et industriels, la seule source légale pour se procurer des devises est désormais la Banque centrale ; les bureaux de change ayant été fermés et la détention de devises interdite sous menace de lourdes peines. Ces mesures allant à contre-courant des programmes de libéralisa-

tion des échanges préconisés par les institutions de Bretton Woods, ne pourront qu'accroître la pénurie de devises au Nigeria laquelle se traduit invariablement par une plus grande décote du taux de change officiel. Le corollaire est donc la poursuite de la dépréciation du naira sur les marchés parallèles et, probablement, un regain d'importance des marchés frontaliers des changes de la Zone franc au détriment de ceux des grandes villes nigérianes, de Lagos en particulier.

Ainsi, le taux parallèle du F CFA par rapport au naira, après avoir atteint son point le plus bas au cours de la deuxième semaine de février (60 nairas/1 000 F CFA), a poursuivi ses fluctuations s'appréciant de 24 % le mois de mars (il est resté fixe tout au long du mois à 77,5 nairas/1 000 F CFA) puis il s'est déprécié légèrement de 8 % le mois de mai (actuellement — 11 mai 1994 —, le taux parallèle moyen est de 71,5 nairas/F CFA). Les gains de compétitivité (ou la protection par le taux de change contre la concurrence nigériane) que la dévaluation devait apporter ont été donc partiellement érodés.

Par ailleurs, les comportements spéculatifs avant la dévaluation et les tentatives de réaliser les plus-values y afférentes ont occasionné une décote du FF aussi bien sur les marchés parallèles camerounais (environ 4 %) que dans les banques et hôtels (de 20 %). La décote s'explique, dans les établissements bancaires, par le fait que les frais des transferts internationaux ne sont plus assurés par la BEAC et, principalement par « l'informatisation » des opérations de changes du secteur bancaire officiel. Cette décote du FF n'existe pas sur les marchés parallèles nigériens (dans les changes croisés) et les opportunités d'arbitrage sont réduites compte tenu du taux de marge des cambistes plus élevé au Nigeria qu'au Cameroun.

Effets sur les échanges informels transfrontaliers entre le Nigeria et le Cameroun

Au-delà des réformes intervenues au Nigeria, deux autres phénomènes se sont conjugués pour conduire à une dépréciation du F CFA par rapport au naira inférieure à celle par rapport au FF. D'une part, l'offre des nairas s'est accrue à cause de la forte affluence des commerçants nigériens se rendant au Cameroun afin d'acheter massivement des produits camerounais devenus encore plus attrayants (cas du bétail et du riz) mais aussi des produits ayant trouvé, à l'occasion de la dévaluation, une meilleure compétitivité. D'autre part, la demande de naira a considérablement diminué en raison du fort ralentissement des importations en provenance du Nigeria. Ces deux facteurs conjugués ont exercé une pression à la baisse du taux de change du naira par rapport au F CFA sur le marché parallèle.

Au cours des enquêtes réalisées sur les marchés de Garoua, Maroua, et d'Amchidé dans les provinces du Nord et extrême-Nord, on a pu constater un net ralentissement du flux des importations nigériens (sensible depuis plusieurs mois), voire la disparition de certains produits dont l'écart de prix était faible. Les exportations camerounaises vers le Nigeria se sont accrues en ce qui concerne les produits d'exportation traditionnelle (bétail sur pied et le paddy). Des produits manufacturés devenus compétitifs ont également trouvé un débouché sur les marchés nigériens (cube maggi, pagnes, huiles végétales, conserves de tomates, savon de ménage). Ces comportements renforcent ceux déjà observés à l'occasion des mesures relatives à l'inconvertibilité des billets F CFA adoptées en août 1993. Il ne s'agit plus seulement de recycler les excédents nigériens du commerce frontalier mais aussi de profiter des opportunités de réaliser d'importants bénéfices tant que les prix au Cameroun n'ont pas été complètement ajustés aux effets de la dévaluation.

La situation est néanmoins instable dans la mesure où les gains de compétitivité, côté camerounais, ont été partiellement érodés par des hausses de prix induites par la hausse de prix d'intrants exportés (cas du pagné), la pression de la demande à l'exportation, la suppression de la péréquation des coûts de transport (cas des carburants), sans mentionner la hausse de prix des produits de réexportation (riz asiatique, farine de blé, conserves de tomates). Ces effets sont actuellement atténués par l'impact conjugué de l'inflation au Nigeria, l'accroissement de la décote du naira et la poursuite de la dépréciation du naira.

L'engouement des commerçants nigériens pour les produits camerounais s'est apaisé par la suite en raison des hausses de prix des produits d'exportation camerounais et des arrêtés préfectoraux interdisant les exportations des produits alimentaires vers le Nigeria. Indépendamment des effets de la dévaluation, la recrudescence des problèmes de sécurité aux frontières avec le Nigeria représente un facteur supplémentaire expliquant le ralentissement des flux. Dans le cas des provinces du Nord, il s'agit des bandes de « coupeurs de route » qui sévissent sur les principaux axes de passage des marchandises en provenance du Nigeria. Dans la région du littoral, ce sont les patrouilles militaires, dans un premier temps exclusivement attachées à la répression de la contrebande (opération « Daurade »), puis chargées de la surveillance des frontières (la péninsule de Bakassi, riche en ressources halieutiques et pétrolières avait été, depuis plusieurs mois, envahie par l'armée et les pêcheurs nigériens).

Effets sur les prix

L'évaluation des effets de la dévaluation sur les prix est malai-

sée en raison des interférences d'autres facteurs. Citons d'abord les hausses traditionnelles de prix durant la période de soudure dans les régions sahéliennes et la saison sèche dans les régions forestières. Les fêtes du Ramadan (et la période des mariages) ont eu aussi les mêmes effets. Ces hausses seront très difficiles à distinguer des effets induits de la hausse des produits importés, ou à forte composante importée. Dans le cas des produits en provenance du Nigeria, les effets de la dévaluation sur les prix se trouvent confondus avec la reprise de l'inflation au Nigeria.

La hausse générale des prix, quatre mois après la dévaluation, a été relativement modeste. Que ce soit à la capitale Yaoundé, ou à Garoua, dans le Nord, l'indice des prix fait état d'une hausse totale, depuis la dévaluation, de seulement 30 %. Plus important encore : des signes d'essoufflement sont d'ores et déjà manifestes. La baisse des revenus nominaux avant la dévaluation (doublée des arriérés pour les fonctionnaires) a sans doute contribué à limiter la progression des prix.

Les mécanismes à travers lesquels la dévaluation a eu un impact sur les prix sont fort complexes. Ainsi, le prix de la viande de bœuf et du riz local peut être expliqué par le fait que ces produits subissent les pressions de la demande nigériane et leurs débouchés se trouvent de plus en plus de l'autre côté de la frontière. Ceci est mis en évidence par la plus forte progression initiale du prix du riz local (qui fait l'objet des exportations) par rapport à celui importé par le Cameroun des pays asiatiques. Un autre cas de figure est celui des pagnes camerounais dont les prix ont augmenté à cause de la hausse du prix de l'intrant exporté (le prix du coton a pratiquement triplé atteignant près de 900 F CFA le kg). L'augmentation du prix du pagne ordinaire camerounais a été aussi forte que celui du pagne wax importé du Nigeria (50 % et 56 % respectivement) annulant ainsi les gains de compétitivité obtenus par la dévaluation. Dans d'autres cas (huile de coton), après l'élimination sur le marché d'un produit concurrent en provenance du Nigeria, les producteurs locaux ont préféré restaurer les marges plutôt que de maintenir les prix.

La dévaluation n'a pas eu d'effet sur les prix de l'essence nigériane de contrebande (« fédéral »). Après l'annonce officielle de la dévaluation, les prix ont paradoxalement baissé passant de 3 800 F CFA à 3 500 F CFA (le 13 et 14 janvier) pour ensuite remonter à 3 800 F CFA le 15 janvier. Notons que la dévaluation intervient dans un contexte de pénurie d'essence dans le Nord Cameroun et que, malgré cette situation, les commerçants informels ont « encaissé » la totalité des effets « mécaniques » de la dévaluation en compressant les marges bénéficiaires, lesquelles étaient considérables. Le 21 février le gouvernement camerounais décide d'augmenter le prix du carburant tout en supprimant la péréquation sur

les coûts de transport. De ce fait, le prix officiel à Garoua se retrouve à 7 896 F CFA le bidon de 24 litres. C'est seulement à cette occasion que le prix du fédéral est relevé. Désormais, le bidon de 24 litres de fédéral sera vendu à 6 000 F CFA. Ce qui explique ce nouveau niveau de prix est très probablement le fait que l'écart relatif par rapport au prix officiel est maintenu. Il est toujours, avant comme après la dévaluation, de 25 %. Autrement dit, le prix officiel camerounais est un prix « directeur » pour les importations en provenance du Nigeria. Les prix des produits nigerians à forte marge seraient ainsi plus sensibles aux variations des prix des produits substitués camerounais qu'aux variations du taux de change.

En ce qui concerne les produits en provenance du Nigeria, on observe une hausse très marquée des prix sans toutefois égaler le taux de dévaluation. Un tiers des produits nigerians dont les prix ont été relevés ont vu leur prix augmenter de 30 % à 60 % ; un autre tiers se situent dans la fourchette allant de 15 % à 30 % ; les prix étant stables pour le tiers restant. Il s'est donc produit un ajustement des marges du commerce informel transfrontalier ; les différences de compétitivité persistent et les flux vont probablement se ralentir mais ne seront pas arrêtés définitivement. Comme par le passé, l'évolution future des échanges informels transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria dépendra plus des résultats et de la viabilité de la nouvelle politique mise en place par le général Abacha au Nigeria que des facteurs propres à la Zone franc.

Javier Herrera
GIS-DIAL ORSTOM